

## Rapport de la commission de gestion, chargée de l'étude du N° 01/05.2025 – Rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2024

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion, chargée d'étudier le préavis du Comité de direction sur l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 1er avril 2025 à la salle de conférences de l'ASIME à Beausobre. Composée de Mesdames Carole Ricbourg (Aclens), Noémie Tavel (Vullierens), Martine Blauth (Tolochenaz), Messieurs Pierre Siegwart (Vufflens-le-Château), et Stéphane Dewarrat (Morges), soussigné et président-rapporteur, la commission a été reçue par Messieurs Giuseppe Biancaniello, membre du CODIR en charge des finances et Vincent Hacker, directeur administratif de l'ASIME. La commission les remercie pour leur disponibilité. Dans un second temps, la commission de gestion s'est également réunie le 26 avril 2025 à Vufflens-le-Château. Une visite préalable au Centre Marcel-Barbey a été faite le 11 mars.

### 1. Comptes 2024

Les comptes 2024 correspondent au budget de l'exercice. Il n'y a pas d'écart significatif. Ils nous sont présentés, détaillés, et discutés pour quelques postes.

### 2. Rapport de gestion 2024

Le rapport de gestion nous a été très rapidement présenté. Il ne sera pas fait ici de redite.

Les vœux des années précédentes n'ont pas été traités en commission. Des vœux avaient été classés l'année dernière.

Quelques objets de discussion ont été abordés et présentés par les points suivants dans ce rapport, le premier suite à notre visite à la Vallée de Joux.

### 3. Visite au Centre Marcel-Barbey

Suite à la demande de la commission, nous avons été invités et reçus par MM. Vincent Hacker et Olivier Fournier. Ils nous ont présenté les locaux qui avaient été remis à neuf en 2018 lors de la reprise du centre par l'ASIME suite à l'abandon des Grandes-Roches. Plusieurs années se sont écoulées maintenant, et le centre nous paraît dans un très bon état, avec un très bon entretien courant.

A l'extérieur, un mur de grimpe sur la façade Est du bâtiment permet des activités qui ne peuvent plus se pratiquer autrement à la Vallée de Joux.

Il n'y a pas d'autres travaux d'entretien hormis les travaux de ce printemps concernant la cuisine. (Préavis N° 03/09.2024)

#### 4. Camps scolaires des classes externes à l'ASIME

Suite à la visite et lors de notre rencontre du 1er avril, quelques renseignements ont été demandés concernant les camps scolaires en particulier au Centre Marcel Barbey.

Entre autres, les frais facturés aux écoles hors ASIME qui fréquentent le Centre Marcel Barbey. M. Hacker nous a fait parvenir après la séance le tableau suivant :

	Type	Durée	Participant	Tarif (CHF)
<b>Camps scolaires : école à la montagne</b>  (octobre à décembre et avril à juin)	Centre Marcel Barbey	5 jours	Par élève	230.00
			Par enseignant.e ou accompagnant.e	553.00
		3 jours	Par élève	115.00
			Par enseignant.e ou accompagnant.e	287.00
<b>Camps scolaires : camps de ski</b>  (janvier à mars)	Centre Marcel Barbey	5 jours	Par élève	250.00
			Par enseignant.e ou accompagnant.e	553.00

Suivi d'une remarque complémentaire : *"Ces tarifs sont susceptibles d'être augmentés pour la prochaine rentrée."*

Suite à cette réponse la Cogest propose un nouveau voeu :

**Vœu Cogest 2024 - N°1** : Que le Codir examine la tarification des camps au Centre Marcel-Barbey, des classes externes à l'ASIME.

#### 5. Dentiste scolaire

Le lecteur aura été attentif à la page 13 du rapport de gestion (07\_ASIME\_Rapport de gestion 2024.pdf) concernant ce qui est arrivé au cabinet dentaire lors de l'exercice 2024.

#### 6. Journée continue

Concernant "l'initiative stratégique" "Journée continue de l'élève", est-il possible que l'ASIME ait un rôle dans l'avancement du projet?

Réponse de M. Hacker :

*Cette initiative stratégique est traitée dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, dont le rôle est justement d'être le "pivot" de ce projet. Cependant, comme nous vous l'avons fait savoir, c'est actuellement la Direction d'établissement qui travaille sur le sujet et doit nous revenir prochainement avec les éléments nécessaires au passage à l'étape suivante. Dans la première phase du projet, les contacts avec d'autres établissements scolaires et associations intercommunales ont justement permis d'être rendus attentifs à un certain nombre de contraintes, d'impératifs et autres points limitant. Ces contacts nous ont également permis de comprendre que chaque établissement à ses particularités et que nulle organisation est tout simplement transposable d'un établissement à l'autre.*

Le résultat de ce groupe de travail aurait peut-être pu être synthétisé dans le rapport de gestion. Faisant intégralement partie de l'ASIME, la commission de gestion est donc compétente pour demander des compléments d'information à ce sujet comme sur d'autres. S'agissant tout de même du premier point mis en avant des "initiatives stratégiques", lors de la première séance de législature, cela semblait important de le relever, d'autant plus que le peuple vaudois a voté en 2009 à une très large majorité ce projet de "journée continue", soutenue par la plupart de la classe politique.

Suite à ce questionnement, la Cogest vous propose le vœu suivant :

<b>Vœu Cogest 2024 - N°2</b> : Que le Codir présente une planification des locaux supplémentaires nécessaires pour la mise en place de la journée continue.
---

## **7. Coûts des locaux scolaires**

La commission a posé la question suivante : est-ce possible d'avoir une estimation annuelle de ce que cela coûtera en plus aux communes l'augmentation des coûts liés aux locaux scolaires ? Dans le but d'obtenir une fourchette pour les budgets annuels communaux pour l'ASIME pour pouvoir informer les habitants lors des conseils et ainsi argumenter les augmentations à venir.

M. Hacker nous répond ainsi :

*Le développement de la réponse à cette question fait appel à beaucoup d'inconnues et d'hypothétiques réalisations futures en raison desquelles il est à peu près impossible d'y répondre en termes budgétaires. Toutefois, nous nous permettons de vous rappeler que, autant dans les annexes au budget que dans les annexes aux comptes, nous établissons des tableaux de projections qui évaluent les investissements attendus dans les années futures. Celles-ci nous permettent d'attirer l'attention des Autorités communales sur les augmentations de charges à prévoir année après année. Comme précisé en préambule, déterminer une plus grande granularité dans la prévision à moyen/long terme s'avérerait un exercice périlleux et quasiment impossible.*

*Quant à la prospective Horizon '40 développée en interne, nous travaillons actuellement avec le Canton afin de la compléter des données de planification cantonales qui permettront d'en tirer une synthèse plus précise.*

## 8. Conclusion

Nous remercions le Codir et le directeur administratif de l'ASIME pour le travail effectué tout au long de l'année 2024.

Les comptes 2024 de l'ASIME sont conformes au budget, avec des écarts très faibles.

Le rapport de gestion de l'ASIME reflète l'historique des multiples activités de l'ASIME durant l'année.

La commission de gestion vous propose deux vœux :

**Vœu Cogest 2024 - N°1** : Que le Codir examine la tarification des camps au Centre Marcel-Barbey, des classes externes à l'ASIME.

**Vœu Cogest 2024 - N°2** : Que le Codir présente une planification des locaux supplémentaires nécessaires pour la mise en place de la journée continue.

La Commission de gestion vous propose, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2024 tels que présentés par le Comité de direction ainsi que le rapport de gestion 2024. Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil Intercommunal de l'ASIME

- après avoir pris connaissance et étudié le préavis n° 01/05.2025 – Rapport sur la gestion et les comptes 2024 et ses annexes,
  - après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de leur étude,
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide :
1. D'adopter les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés avec un total des charges/produits de CHF 12'769'019.00.
  2. De donner décharge au Comité de direction et au directeur administratif pour la gestion administrative et financière de l'année 2024.
  3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

Pour la Commission de gestion:

Stéphane Dewarrat, président-rapporteur

Morges, le 31 mai 2025

**Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 10 juin 2025.**

## Annexe I : Vœux des années précédentes

Les vœux sont repris ici avec les commentaires du rapport de gestion ainsi que le contenu du pv du C.I précédent concernant le rapport de gestion.

**Vœu 2018 – N° 4** : Que le Comité de direction examine les pistes permettant d'améliorer la collaboration avec chaque commune membre, de permettre davantage de transparence dans la planification des bâtiments scolaires, d'instaurer une routine visant à une information systématique, régulière et réciproque, enfin de lui permettre d'exercer ses prérogatives telles que définies à l'article 20, chiffre 16, des Statuts.

Point de situation du comité de direction (Réponse 2022 du Codir) : *Le vœu est en cours de réalisation. Le Comité de direction examine différentes pistes.*

C.I. 22.5.2024 : *M. Andreas Sutter, Codir, explique que cette demande est déjà mise en pratique mais propose de maintenir le vœu.*

Rapport de gestion 2024 p.22 : *La collaboration avec les communes membres est excellente et l'ASIME est régulièrement impliquée dans les groupes de projets consacrés à des projets de rénovation lourde ou de construction.*

La commission vous propose de **maintenir ce vœu**.

**Vœu 2018 – N° 6** : Que le Comité de direction propose au Conseil intercommunal une modification de l'article 27 des Statuts visant à ce que les indicateurs utilisés pour la répartition des coûts se fondent sur la même année de référence, à savoir :

- Au 31 décembre de l'exercice pour le nombre d'habitants (sans changement);
- Au 1er octobre de l'exercice pour le nombre d'élèves (avancement d'une année).

Point de situation du comité de direction (Réponse 2022 du Codir, puis C.I. 22.5.2024, M. Andreas Sutter) : *Le vœu est en attente. Le Comité de direction profitera d'une prochaine modification des statuts pour intégrer cette demande.*

Rapport de gestion 2024 p.22 : *Le Comité de direction considère que ce vœu fait entièrement sens et la proposition qui y est faite sera traitée. Toutefois, au vu du processus et du temps que requiert une modification des Statuts, il propose d'attendre que plusieurs éléments soient identifiés comme devant être modifiés avant d'attaquer ce projet.*

La commission vous propose de **maintenir ce vœu**.

**Vœu Cogest 2021 – N°1** : Cabinet dentaire scolaire : que le CODIR identifie le coût effectif de l'activité prévention, y compris prophylaxie, (c'est-à-dire le calcul du nombre d'heures affectées à cette activité multiplié par le coût horaire), qui doit être considéré comme un centre de charge (car il s'agit d'un service public gratuit), tandis que l'activité du cabinet dentaire lui-même, avec les produits des honoraires pour les soins et les charges du cabinet (de personnel et autres), devrait tendre à l'équilibre financier.

C.I. 22.5.2024 : *En ce qui concerne le vœu Cogest 2021 – N°1, M. Andreas Sutter, Codir, propose le maintien du vœu car le Codir reviendra sur le sujet l'année prochaine.*

Rapport de gestion 2024 p.22 : *À la suite de l'interpellation Gaskell « Quel avenir pour le cabinet dentaire scolaire de Beausobre » du 22 mai 2024, puis de la résolution de votre Conseil du 25 septembre 2024 demandant au Comité de direction d'aller plus avant dans la recherche du modèle « d'affaire » idéal, le groupe de projet travaille sur le type d'organisation qui permette d'atteindre le but recherché de l'équilibre des charges et produits sans préjudice des prestations.*

La commission vous propose de **maintenir ce vœu.**

**Vœu Cogest 2021 – N°2** : Objectif fixé par le CODIR « de planifier les besoins en locaux scolaires et collaboration avec les communes » : que le CODIR informe dans le cadre du rapport de gestion 2022 (et dans les rapports suivants), de manière concrète et précise, sur des mesures déjà mises en place ou à mettre encore en place pour que cette planification des besoins et collaboration avec les communes devienne une réalité effective et mesurable.

C.I. 22.5.2024 : *M. Andreas Sutter, Codir, propose de maintenir le vœu même s'il est mis en pratique.*

Rapport de gestion 2024 p.23 : *Ce vœu est directement lié à l'objectif 1b du Comité de direction (voir point 3 du RG2024) et fait écho à un point traité dans la conclusion ci-dessous, à savoir le projet Horizon '40. L'analyse prospective menée en interne sera affinée durant l'année 2025 en étroite collaboration avec la DGEO. L'objectif étant de développer un outil de planification scolaire solide et utile. À noter que le rapport qui détaille la méthode et les conclusions de cette première analyse a été transmis aux Municipalités des communes membres de l'ASIME.*

La commission vous propose de **maintenir ce vœu.**